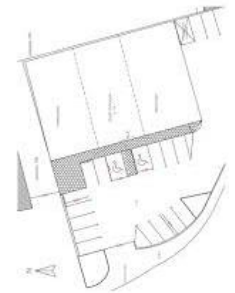


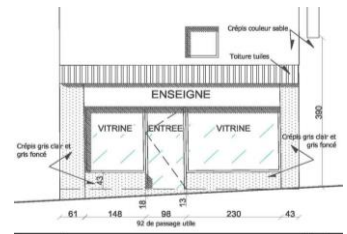
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Ouverture, aménagement ou changement d'exploitant d'un ERP

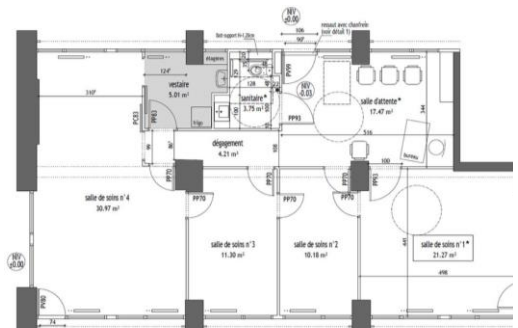
- **Cerfa** Autorisation de Travaux, n° 13824 (service public.fr)
- **Notice accessibilité** (vous pouvez utiliser des modèles que vous trouverez sur Internet ou faire appel à des cabinets spécialisés, ex : Bureau Veritas, Qualiconsult, Socotec...)
- **Notice de sécurité** (vous pouvez utiliser des modèles que vous trouverez sur Internet ou faire appel à des cabinets spécialisés, ex : Bureau Veritas, Qualiconsult, Socotec...)
- le **plan de situation et plan de masse** (sur le site du cadastre : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>, faire une recherche par adresse de l'établissement ou le numéro de parcelle)



- **Plan de masse** de la parcelle avec les places de stationnement dont les places PMR
- **Plan côté des façades** avec les dimensions des ouvertures



- **Plan côté de la cellule avant travaux**
- **Plan côté de la cellule après travaux** si modification (sans cloisement)
- **Plan côté d'aménagement intérieur** (cloisement, mobilier, espaces disponibles au public, espaces non disponibles au public, cheminement intérieur,)



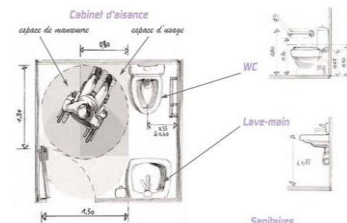
- le **plan côté de sécurité légendé** : aménagements intérieurs, mobiliers, emplacement des extincteurs, détecteurs de fumée, alarme incendie s'il y en a une, plan évacuation, sortie de secours...



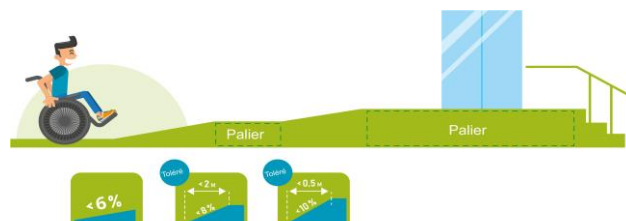
- le **plan côté d'accessibilité** : dimension des portes, dimensions du cheminement (pour passage fauteuil roulant, endroit de retournement...), espace accueillant du public, espace réservé au personnel uniquement...



- Si WC disponible au public : plan des WC détaillés avec les normes d'accessibilité



- Plan de la rampe fixe ou amovible (avec dimensions)



- Borne d'accueil : faire un plan de la borne pour monter qu'elle est aux normes d'accessibilité.

⇒ voir [guide illustré relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public \(ERP\)](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/guide_erp-ipo-e_exe2_150dpi_version_mise%20en%20ligne-min.pdf) (pdf) à télécharger via le lien : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/guide_erp-ipo-e_exe2_150dpi_version_mise%20en%20ligne-min.pdf.



- Photos de l'état actuel (intérieur et extérieur : façade, entrée...).

- Déclaration d'effectifs (attestation de l'exploitant)

Vous pouvez faire appel à un cabinet spécialisé comme Bureau Véritas, Qualiconsult, Socotec... dans ces démarches ou faire vous-même les plans, sur une feuille blanche ou une feuille à carreaux, mais qui devront être à l'échelle.

Le délai d'instruction est de 5 mois.

Dossier à déposer en 3 exemplaires au service Urbanisme de la Mairie

Mairie de Pollestres - Service Urbanisme

Hôtel de Ville – 66 450 POLLESTRES

Tel: 04 .68.54.51.11 – Mail: urbanisme@pollestres.com

Tous les matins de 8h30 à 12h ou sur Rdv

Réf :

- <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31684>
- <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32873>
- <http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-situes-dans-un-cadre-bati-existant/generalites-et-definitions/code-de-la-construction-et-de-lhabitation.html>

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP